

TOUT EST QUESTION D'ÉQUITÉ

Ce n'est pas juste ! Que voulons-nous dire lorsque nous disons que quelque chose n'est pas juste ? Comprendre la langue de l'équité peut nous aider à expliquer ce que nous voulons dire lorsque nous pensons qu'une décision ou une action est injuste.

Nous pensons qu'il y a au moins trois parties à l'idée d'équité. Si vous pensez que quelque chose n'est pas juste, vous pouvez avoir des problèmes que se retrouvent dans une ou plusieurs des trois parties.

LE PROCESSUS

La façon dont une décision est prise ou les mesures prises

Un processus équitable est parfois appelé équité procédurale. Par exemple :

- Saviez-vous à l'avance qu'une décision allait être prise ?
- Vous a-t-on communiqué les renseignements dont on a tenu compte pour prendre la décision ?
- Avez-vous eu l'occasion de présenter votre version des faits ou de contester les renseignements?
- Le décideur était-il neutre et impartial?

LA DÉCISION

La décision elle-même ou le résultat

Par exemple :

- Pensez-vous que la décision est mauvaise ou déraisonnable ?
- Pouvez-vous comprendre pourquoi la décision a été prise et vous a-t-on fourni les motifs de la décision ?
- La décision crée-t-elle, des obstacles inutiles pour vous ou pensez-vous qu'elle est discriminatoire à votre égard?

Les décideurs peuvent se servir de ces idées sur l'équité pour prendre des décisions ou prendre mesures qui sont justes et raisonnables.

LE SERVICE

Comment vous avez été traité

Un service équitable est également appelé équité relationnelle. Par exemple :

- Les programmes et services étaient-ils facilement accessibles ?
- Les informations sur la manière de déposer une plainte étaient-elles facilement accessibles et faciles à comprendre ? Les employés vous ont-ils écouté attentivement, fait preuve de courtoisie et respecté la confidentialité ?

L'ombudsman du Manitoba traite les plaintes de personnes qui estiment avoir été traitées de façon inéquitable ou déraisonnable par les ministères et organismes du gouvernement du Manitoba ou par une administration municipale.

www.ombudsman.mb.ca □ 1 800 665-0531 □ ombudsman@ombudsman.mb.ca



**Ombudsman
du Manitoba**